

# Code d'éthique du groupe Uniroc



## **Table des matières**

Message de la direction	3
Utilités d'un code d'éthique	4
Responsabilités des employés	4
Responsabilités des gestionnaires	5
Les valeurs principales de l'entreprise	5
Code d'éthique et de conduite en milieu de travail	6
Code d'éthique, conduite pour les pratiques commerciales et gestion interne	6
Code d'éthique et de conduite pour l'environnement	8
Code d'éthique et de conduite pour les relations avec des tiers	8
Gestion du code d'éthique	9
Coupon d'engagement de l'employé, du cadre, de l'administrateur ou du directeur	11

## **Message de la direction**

Bonjour,

Ce code d'éthique vise à assurer que tous nos employés et collaborateurs exercent des pratiques saines et respectueuses des lois et des valeurs de la société.

La mise en place de ce code d'éthique s'applique à l'ensemble du groupe Uniroc, soit les compagnies :

- Uniroc inc. ;
- Uniroc Construction inc. ;
- Uniroc Location inc. ;
- Uniroc Transport inc. ;
- Asphalte ABC Rive-Nord inc. et
- Carrières ABC Rive-Nord inc.

De plus, ce code d'éthique s'applique à tous nos employés, mais également à notre choix de fournisseurs, prêteurs et partenaires. Il est possible que ce code soit modifié au fil du temps. Ce code d'éthique vise également à encadrer nos pratiques générales au sein de nos entreprises.

Ce guide sera la route à suivre dans les situations ambiguës et définira notre façon de se gouverner. Il est donc essentiel que toute l'organisation du groupe Uniroc le respecte.

Je remercie toute l'équipe du groupe Uniroc de sa collaboration.

David Whissell, Pdg.

## **Utilités d'un code d'éthique**

Un code d'éthique a pour but de communiquer les normes et procédures quotidiennes d'une entreprise à tous ses employés. Bien qu'on ne puisse pas prévoir toutes les situations qui pourraient survenir, ce code suggère plutôt des grandes lignes à adopter afin de favoriser une éthique optimale. Cette éthique est un enjeu important sur la qualité de votre travail car elle favorise des pratiques saines, honnêtes, sincères et cohérentes. De plus, ces bonnes pratiques profitent au groupe Uniroc en inspirant confiance et sincérité.

Notre code d'éthique (ci-après désigné Code) a donc pour rôle d'établir des bornes afin de montrer le chemin à suivre en prenant les décisions les plus réfléchies possibles dans les situations énigmatiques.

## **Responsabilités des employés**

Il est attendu de tous les employés qu'ils :

- remplissent leur rôle avec équité et intégrité ;
- contribuent au bon fonctionnement des compagnies du groupe Uniroc au meilleur de leurs aptitudes sans entraver le présent Code lors de certaines décisions ;
- connaissent les lignes directrices du Code et les révisent de temps en temps. Cependant, chacun doit clairement connaître les dispositions applicables à son emploi ; et
- consultent leur supérieur immédiat ou l'une des personnes-ressources du groupe pour toute question concernant le Code

Tout employé ayant connaissance d'une infraction potentielle au Code doit :

- la signaler immédiatement à son supérieur ou à l'une des personnes-ressources du groupe pour le bien du groupe;
- dans le cas où le supérieur immédiat n'a pas fait suite à l'infraction potentielle, l'employé devra signaler cette infraction à une autre personne ressource du groupe; et
- être résolu à coopérer avec la direction pour toute investigation menée par la compagnie relativement à une infraction au Code.

## Responsabilités des cadres, directeurs et administrateurs

En plus d'assumer les responsabilités des employés, les gestionnaires du groupe Uniroc doivent:

- connaître le Code de façon approfondie et en préconiser l'application dans leur lieu de travail ;
- donner l'exemple en ayant une conduite inspirée de normes d'éthique élevées et créer un milieu de travail digne de l'esprit du Code ;
- être attentifs afin de prévenir, détecter et traiter efficacement toute négligence au Code ; et
- soutenir n'importe qui signalant une contrevenance au Code.

## Les valeurs principales du groupe Uniroc

- **Intégrité** : Qualité de quelqu'un, de son comportement, d'une institution qui est intègre, honnête.

L'intégrité est une valeur essentielle pour le groupe Uniroc car elle est signe de justice.

- **Professionalisme** : Qualité de quelqu'un qui exerce une activité avec une grande compétence.

Le professionnalisme nous permet d'offrir des produits et services de qualité à nos clients.

- **Confiance** : Sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose.

La confiance nous permettra d'avoir des relations solides et durables avec nos clients, fournisseurs et autres tiers.

- **Respect** : Sentiment de considération envers quelqu'un ou quelque chose, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers.

Il est important que la production de nos travaux et produits soit accomplie dans le respect des normes de qualité applicable. De plus, le respect de tous et chacun est nécessaire afin de maintenir des bonnes relations de travail.

## **Code d'éthique et de conduite en milieu de travail**

- Les droits humains et les libertés fondamentales de chacun passent avant toutes décisions. Aucune forme de discrimination ne sera tolérée.
- Le harcèlement, l'intimidation, les menaces et la violence ne seront en aucun cas tolérés, que ce soit des agissements ou des paroles de la part d'un employé, un sous-traitant, un fournisseur ou autres personnes interagissant avec le groupe Uniroc.
- Les lois et normes concernant la santé, la sécurité et l'intégrité physique de notre personnel doivent être au moins égalées afin que tout le monde sur nos sites soit en sécurité. Les questions de santé et sécurité au travail seront traitées par les différents comités sectoriels formés à cet effet.
- La vigilance de notre personnel est essentielle pour la sécurité de tous. L'usage de drogues et d'alcool sur les heures de travail est donc interdit en tout temps.
- La réputation du groupe Uniroc est notamment véhiculée à travers tous ses employés, dirigeants ou représentants. Il est donc du devoir de tous de s'assurer de maintenir cette réputation en contrôlant ses paroles et attitudes.
- Les commentaires publiés sur les médias sociaux ou autre plate-forme d'échange sur internet ne doivent en aucun cas nuire au groupe Uniroc et tout le monde est responsable de ce qu'il publie sur internet.

## **Code d'éthique, conduite dans les pratiques commerciales et gestion interne**

- Les biens détenus par le groupe Uniroc doivent exclusivement servir à des usages professionnels. De plus, le groupe s'attend à ce que les personnes qui font usage de ces biens en prennent soin en plus de prévenir les possibilités de vol, dommages, perte ou utilisation abusive.
- Tous les employés sont tenus de dire la vérité et d'être sincères dans leurs relations avec des collègues, clients ou autres personnes.
- Un langage correcte est attendu de tous, que ce soit écrit ou verbal.
- L'utilisation d'internet, des courriels, des appareils téléphoniques, les sms ou autre mode de communication doit demeurer professionnel et l'employeur se

réserve ainsi le droit de consulter la messagerie d'un employé pour les périphériques fournis par l'employeur.

- Les employés du groupe Uniroc ne doivent pas accepter ou offrir de présents si ceux-ci ont pour but d'influencer une décision ou encore s'ils sont perçus comme tel. L'expression *présent* englobe les objets, services, faveurs, prêts, voyages, hébergement ou usage de biens immobiliers, ou autres de ce genre. Cependant, il est possible d'accepter un *présent* si celui-ci n'altère pas le jugement de personne, si le *présent* ne dépasse pas ce qu'autorisent les pratiques commerciales, et si le supérieur de la personne concernée est mis au courant avant d'accepter le *présent*.
- Il est interdit de transmettre à autrui toutes informations confidentielles des entreprises du groupe (données financières, plans stratégiques, renseignements sur des soumissions, renseignements personnels sur des employés, renseignements sur des clients ou fournisseurs ...).

Les employés doivent redoubler de prudence afin de prévenir les fuites de ce type d'informations en conservant les documents confidentiels en lieux sûrs, ne discuter qu'en privé d'informations confidentielles, être discret lors d'utilisation de téléphones cellulaires et seulement envoyer les documents par voie électronique s'il est permis de penser que l'envoi et réception sont sécuritaires.

De plus, même après leur départ du groupe Uniroc, les anciens employés ne doivent pas dévoiler les informations confidentielles du groupe ou s'en servir pour favoriser une autre entreprise.

- Les conflits d'intérêts, en apparence ou réels, sont à éviter. Un conflit d'intérêt se définit par une situation lorsqu'une personne pourrait agir d'une certaine façon dans ses responsabilités professionnelles afin que ses intérêts personnels en profitent.
- Tous paiements illicites ou inconvenants sont strictement interdits, qu'ils soient faits ou reçus par les employés du groupe Uniroc. Ce type de paiement couvre ce qui est communément appelé un «pot de vin».
- La corruption (user de chantage ou offrir divers avantages afin de jouer d'influence auprès de quelqu'un) et la collusion (entente frauduleuse) sont formellement interdites. De plus, ces pratiques malhonnêtes sont illégales et sont régies par des lois provinciales et fédérales.
- Tout employé a le droit d'exprimer ses convictions ou de participer à des activités politiques en dehors des heures de travail, mais il doit être clair que ses

opinions ne sont pas celles du groupe Uniroc. Le groupe Uniroc adopte plutôt une position de neutralité politique et ne soutient aucune formation politique.

- Dans le cas où un employé ferait affaire avec un proche ou un membre de sa famille, il est tenu de maintenir une attitude professionnelle et d'éviter toute influence, contrôle ou de favoritisme. De plus, il sera nécessaire d'informer un membre de la direction pour ce type de partenaire et de le faire accepter.
- Les employés sont tenus d'être responsables dans leurs dépenses concernant les déplacements, les rencontres et les repas.
- La fausse facturation et le blanchiment d'argent ne font pas parties de nos pratiques et ne seront en aucun cas tolérés.
- La comptabilité du groupe Uniroc doit être faite selon les règles et principes comptables en vigueur afin de produire des écritures complètes, exactes et fiables. Les livres et registres de l'entreprise doivent refléter les opérations et les transactions de l'entreprise et ce, dans les meilleurs délais.
- Il est important de conserver des traces de nos informations comptables. Les registres et les données comptables doivent donc être conservés ou détruits de manières appropriées.
- Lors des contrôles et audits, chacun et chacune doivent collaborer afin de produire des données comptables fiables.

#### **Code d'éthique lié à l'environnement**

- Nos activités doivent être en accord avec les normes et les lois environnementales en vigueur.
- Les employés doivent s'abstenir de fumer à l'intérieur de tous les locaux ou équipements afin que le groupe Uniroc soit en mesure d'offrir un environnement sans fumée à tous ses employés.

#### **Code d'éthique concernant les relations avec les tiers**

- Les clients sont la raison de vivre du groupe Uniroc. Les employés doivent donc avoir une éthique irréprochable avec ceux-ci.

- Le choix des fournisseurs, partenaires ou autres doit être conforme avec le présent code ainsi qu'avec la politique d'approvisionnement du groupe Uniroc.
- La concurrence entre le groupe Uniroc et d'autres compagnies se doit d'être légitime et en aucun cas une règle d'éthique peut être brisée pour favoriser le groupe Uniroc.
- Les communications, orales ou écrites, en vue d'influencer une décision d'un titulaire d'une charge publique doivent être conformes aux pratiques de lobbying en vigueur. De plus, toute personne faisant cette activité doit être membre du conseil d'administration ou dûment autorisé par celui-ci.

### **Gestion du code d'éthique**

- Il est du devoir de tous de signaler une infraction au code d'éthique. En effet, une infraction peut être dénoncée par un employé, un client, un fournisseur, un partenaire ou autre personne transigeant avec la compagnie. Il n'est pas toujours évident de signaler une infraction, mais se taire devant ce genre de situation pourrait avoir de graves conséquences pour le groupe Uniroc.
- Tous les signalements concernant le code d'éthique seront traités le plus rapidement possible et de la façon la plus discrète possible. La confidentialité et l'anonymat seront respectés.
- Il peut parfois être difficile de trancher une ligne entre ce qui est éthique ou non. Il est possible de se poser les questions suivantes pour trancher :
  - Cette action est-elle conforme au code du groupe Uniroc ?
  - Cette action est-elle légale?
  - Cette action est-elle juste ou honnête?
  - Comment réagirait ma famille, mes amis et mes voisins s'ils étaient au courant?
  - Les clients et actionnaires approuveraient-ils cette action ?

Si les réponses à ces questions sont ambiguës ou génèrent un malaise, il est fort probable que cette action soit inappropriée.

En premier lieu, il faut contacter son supérieur immédiat. Si celui-ci est impliqué dans l'action non-éthique, est indisponible ou ne fait pas suite à votre signalement, il incombe de votre responsabilité d'aller voir au niveau hiérarchique suivant.

- Tout manquement au présent code d'éthique fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Un manquement au code n'affecte pas juste la personne qui le fait, mais aussi ses collègues, les personnes transigeant avec la compagnie et la réputation de la compagnie. De plus, tous sont tenus de respecter ce code d'éthique envers le groupe Uniroc, même après leur départ de l'entreprise.
- L'éthique de l'entreprise est l'affaire de tous, chacun doit y participer.
- Tout employé actuel du groupe Uniroc doit remplir le coupon d'engagement ci-joint.
- Tout nouvel employé doit remplir dans les deux semaines suivant son embauche le coupon d'engagement ci-joint.

**Coupon d'engagement de l'employé, du cadre, de l'administrateur ou du directeur**

Je, \_\_\_\_\_, accuse réception du code d'éthique d'Uniroc, m'engage à en prendre connaissance et à respecter son contenu.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

Version (voir page titre) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_